

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de novembre le Bureau Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 4 novembre 2025	Nombre de délégués en exercice : 13 Présents : 10 Absents excusés : 3 Absents : 0 Votants : 10
--	--

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. DORET Michel ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. NERBUSSON Joël ; M. POUPIN Pascal ; Mme RICHARD Françoise M. SOULARD Claude.

ABSENTS EXCUSES : Mme BAUDELLOT Chantal ; M. PILLOT Jean ; M. THOMAS Patrice.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. POUPIN Pascal.

PROGRAMME RE-SOURCES ANIMATIONS 2026 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les deux territoires Re-Sources du SEVT sont regroupés sous un seul contrat territorial Thouarsais/Seneuil. L'animation du contrat est assurée par un équivalent temps plein depuis le 31/10/2024, pour coordonner et mettre en place les actions sur les trois AAC du Pays Thouarsais (Pas de Jeu – Ligaine – Lutineaux) et pour l'AAC des sources de Seneuil. L'animation permet aussi le suivi administratif, financier et la gestion de la gouvernance du programme.

Les financeurs concernés sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60%) et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (20%). Un autofinancement à hauteur de 20% reste à la charge du SEVT (et du SVL pour l'animation concernant la partie thouarsaise).

Pour l'année 2026, la dépense liée à l'animation du programme Re-Sources Thouarsais/Seneuil est de 90 000 € HT (salaires et charges + frais de fonctionnement) pour 1,5 ETP.

La demande de subvention pour chaque partenaire est précisée ci-dessous :

<i>Origine</i>	<i>Nature</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant (en € HT)</i>
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Subvention	60%	54 000 €
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	Subvention	20%	11 000 €

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter auprès des partenaires financiers une participation pour l'animation sur l'année 2026.

- Vu l'exposé du Président ;

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, une participation financière pour les dépenses d'animation du programme Re-Sources des bassins d'alimentation des captages du Thouarsais et de Seneuil au titre de l'année 2026 ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

